



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02/11/2023

DATE D’AFFICHAGE

03/11/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

OBJET :

**Actualisation tarifaire du
marché alimentaire « les fils
de Madame Géraud »**

Pour : 13
Contre : 4
Abstention : 7

Transmise en sous-préfecture
Le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick Morvan, Ariel Sheps, Claire Herlin, Hervé Franel, Alexa Pelage, Stéphane Raynal, Guy Charles Humbert, Marie Solange Grillot, Alain Souedet, Fleurine Bocquillon, Sylvain Pastorello, Stéphanie Martins Viana, Christine Davoine, Jacqueline Galeazzi, José Azevedo, Annick Bazin, Agostino Muzzin, Charlène Métaut, Stéphane Le Peculier, Rodolphe Welsch, Stéphanie Chassin de Kergommeaux.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent Perthuis
Monsieur Julien Cayzac
Madame Maria Pirka

Donne pouvoir à :

Monsieur Stéphane Raynal
Monsieur Ariel Sheps
Madame Marie Solange Grillot

Étaient absentes :

Mesdames Laure Chenu, Ghislaine Lesage et Léa Phalippoux

DELIBERATION

**ACTUALISATION TARIFAIRE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE
« LES FILS DE MADAME GERAUD »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l’ajustement des tarifs du marché alimentaire,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des finances en date du 9 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

**13 pour
7 abstention**

Mesdames et Messieurs Herlin Claire, Franel Hervé, Humbert guy-charles, Grillot Marie Solange, Bocquillon Fleurine, Martins Viana Stéphanie, Davoine Christine.

4 contre

Mesdames et messieurs Lepeculier Stéphane, Welsch Rodolphe et Madame Stéphanie Chassin de Kergommeaux Bazin Annick.

ADOPTÉ la nouvelle grille de tarifs ci-annexée,

DIT que cette grille sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024,

PRÉCISE qu'une analyse des résultats attendus seront engagés au plus tard au 1^{er} trimestre 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire
Mariannick MORVAN

Livry-Gargan, le 30 octobre 2023

Madame le Maire
Hôtel de Ville
5 rue des fillettes
91590 LA FERTE-ALAIS

Lettre recommandée avec A.R n° 1A 192 908 5848 2.

N/Réf. : JPA/SJ
Objet : actualisation tarifaire

Madame le Maire,

Nous revenons vers vous pour préparer la hausse des tarifs à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2024 en application de notre contrat.

Selon les indices dernièrement publiés servant au calcul de la formule de variation contractuelle, l'évolution des charges du service à répercuter sur le tarif en vigueur est de 12,17%.

Vous trouverez ci-joint, les éléments de calcul du coefficient de variation, ainsi que la nomenclature comportant l'ensemble des tarifs actualisés.

Nous vous proposons également d'actualiser la redevance d'animation dans la même proportion afin de maintenir à niveau courant le budget réservé au financement des actions de promotion et de communication.

Nous vous rappelons que les nouveaux tarifs devront faire l'objet de la consultation des représentants des commerçants non sédentaires puis d'une délibération de votre conseil municipal qui devra nous être notifiée dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Nous restons à toutes fins utiles à votre disposition pour transmettre tout complément d'information qu'il vous serait agréable d'obtenir.

Dans l'attente des décisions et mesures à intervenir, nous vous souhaitons bonne réception de la présente et,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

P.-J. : 2

Service juridique



LES FILS DE Mme GÉRAUD S.A.S
27, Bd de la République
93891 Livry-Gargan Cedex
Tél 01 43 02 57 27



VILLE de LA FERTE-ALAIS
EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT
CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE
(article 24.1 du contrat)

1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

(code SHO-ENS) et par l'INSEE (identifiant n°01567407).

valeur de départ (commune au 1^{er} septembre 2017)

S₀ (base 2009) =

115,0

Valeur 1^{er} trimestre 2017 - lemonteur.fr - dml le 16/08/2017

valeur à l'actualisation tarifaire

S_n (base 2017) =

115,9

Valeur trimestre n°2 2023 - lemonteur.fr - dml le 22/09/2023

S_n (base 2009) =

133,7

selon coefficient de recouvrement de 1,1540

soit K =

133,7

=

1,1626

2 - VARIATIONS INDICIELLES

	Tarif initial.....	calculé	voté
2019	K au 15 octobre 2019.....	1,0000	1,0000
2020	k au 01/07/2021.....	1,0365	1,0365
2021	k au 18 mars 2022.....	1,0530	1,0530
2022	K au 17 janvier 2023.....	1,0713	1,0713
2023	k au 23 octobre 2023.....	1,1183	1,1183
2024		1,1626	1,1626

soit variation indicielle à voter : 12,17%

Ville de LA FERTÉ-ALAIS
EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE
NOMENCLATURE DES TARIFS ET REDEVANCES
APPLICABLE AU 1^{er} janvier 2024

TARIFS (H.T.)

	Droits de place (pour une profondeur maximale de 1m70)		
-	Places couvertes de 1 mètres de façade	5,43 €	6,10 €
	la première	5,85 €	6,57 €
	la deuxième	6,28 €	7,05 €
	la troisième	6,73 €	7,55 €
	la quatrième et les suivantes	4,02 €	4,51 €
-	Places découvertes	1,57 €	1,77 €
	le mètre linéaire... prof 2 m		
-	Supplément par place formant encadrement		
	par mètre linéaire de façade marchande		
-	Redevances		
-	Nettoyage (pour une profondeur maximale de 1m70) : fourniture de sacs	0,65 €	0,73 €
	sacs supplémentaires à l'unité		
-	Animation	2,08 €	2,34 €
	par commerçant et par séance		

en vigueur

Proposition 2024